

Ville de TAVERNY

Projet Éducatif Territorial

2015 - 2017



COORDINATION DU PROJET

Élus référents: Florence Portelli, Maire de Taverny, Nicolas Kowbasiuk, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation, au Périscolaire et à la Petite Enfance, Vannina Prévot, Conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance et à la Famille

Correspondants: Aurelia Roberge, Responsable du service Périscolaire; Christian Lefebvre, Directeur général adjoint en charge de l'Enfance, de l'Éducation et de la Petite Enfance

Service porteur: service Périscolaire

Adresse: Hôtel de Ville
2 Place Charles de Gaulle
95150 TAVERNY

Téléphones: 01 30 40 50 88 – 06 72 37 69 40
01 30 40 50 77– 06 71 60 91 64

Adresses électroniques: aroberge@ville-taverny.fr
clefebvre@ville-taverny.fr



SOMMAIRE



PRÉFACE 4

DIAGNOSTIC 6

➤ PRÉSENTATION DE LA VILLE 6

➤ PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PROJET 8

➤ ATOUS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET 8

➤ ACTIVITÉS MENÉES SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS 10

• Activités proposées sur les temps scolaires 10

• Activités périscolaires, matin, midi, soir 10

• Activités périscolaires et extrascolaire le soir le mercredi et les vacances 11

➤ L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS 13

CONTENU DU PEDT 15

➤ LES AXES PRÉVUS DANS LE PEDT 15

• Assurer le bien-être de l'enfant 15

• Développer les activités liées à la citoyenneté à l'écocitoyenneté et à la prévention 16

• Favoriser l'accès à la culture, à l'expression artistique et aux sports 16

➤ LA MISE EN ŒUVRE 17

➤ LA COMMUNICATION 18

➤ LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION 18

ANNEXES 21



PRÉFACE

La ville de Taverny est porteuse d'un projet éducatif territorial dans la cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Elle est définie par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'évolution de la société, les nouveaux rythmes scolaires ont rendu nécessaire la rédaction d'un projet éducatif territorial novateur prenant en compte la vie de l'enfant dans les différents temps de sa journée et dans les différents milieux dans lesquels il s'épanouit (familial, social et culturel).

Ce PEDT, dont le principal objectif est le bien-être et le développement de l'enfant, a été élaboré par les élus, des représentants des services municipaux en partenariat avec des membres de l'éducation nationale, des parents d'élèves et des associations.

Tous sont acteurs et participent à l'éducation des enfants, qu'elle soit formelle (s'inscrivant dans un système d'enseignement cadré par des professeurs), non formelle (apprentissage inconscient découlant d'une activité individuelle ou collective) ou informelle (apprentissage autonome des enfants par observations de leur entourage sans visée directe à atteindre un apprentissage). Ils interviennent à différents moments de la journée :

- **Le temps familial** du réveil à l'arrivée à l'école, l'enfant démarre sa journée dans la cellule familiale, premier lieu de socialisation et d'éducation. C'est également le retour à la maison le soir.

- **Le temps scolaire** (ou temps de classe) est encadré par des enseignants. Il répond aux exigences des programmes fixés par le ministère de l'éducation nationale. Son fonctionnement est régi par le Code de l'Éducation, mais dépend des communes pour tous ses besoins matériels: bâtiments, mobilier, fournitures et une partie des besoins humains, agents territoriaux spécialisé d'école maternelle (ATSEM), éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), agents d'intendance.

- **Le temps périscolaire** comprend tous les temps qui entourent le temps scolaire autre que le temps familial. Organisé par la collectivité, il dépend des politiques éducatives fixées par la municipalité, des obligations du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports qui fixe le cadre réglementaire d'organisation des accueils collectifs de mineurs régie par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il est encadré par des animateurs employés par la collectivité et financé en partie par la caisse d'allocations familiales (CAF).

- **Le temps extra scolaire** comprend les activités sportives, culturelles et artistiques pratiquées dans un cadre associatif ou municipal ainsi que les accueils de loisirs et autres stages proposés pendant les vacances scolaires.





Le PEDT, est un outil commun pour tous les acteurs éducatifs de la ville.

Son objectif est de mettre toutes les ressources du territoire au service de l'enfant de manière cohérente et en concertation avec l'ensemble des acteurs.

La réforme des rythmes scolaires, mise en place en septembre 2014, a pour but de mieux respecter le rythme chronobiologique de l'enfant et de privilégier les temps d'apprentissage le matin.

Il est nécessaire que les adultes qui encadrent et accompagnent l'enfant tout au long de la journée, travaillent ensemble de manière à ce que des liens se tissent.

C'est cette organisation concertée entre les différents acteurs qui permettra que ces temps ne soient pas cloisonnés mais au contraire que différents projets puissent se compléter et s'enrichir. L'articulation sera le fil conducteur de ce PEDT. La cohérence et la transition est au centre de l'organisation, afin de satisfaire les besoins et les attentes des seuls bénéficiaires de cette réforme: les enfants.

Enfin, le temps scolaire est le seul moment où on peut initier la totalité des enfants au sport et à la culture.

C'est la raison pour laquelle la ville de Taverny a engagé d'importants moyens pour qu'ils puissent s'éveiller non seulement au sport mais également à la culture.

En effet tous les élèves bénéficient au cours de leur scolarité de la Médiathèque, du Centre Culturel, du Conservatoire de Musique, de l'école municipale des sports et des nombreuses installations sportives de la ville. Ils reçoivent des livres, des dictionnaires aux moments-clés de leur cursus maternel et élémentaire.

Dès la rentrée de septembre 2015, une classe orchestre sera ouverte en CM1 à Goscinny. Les élèves y participeront sur la base du volontariat. Ils continueront ce cursus en CM2 ce qui leur permettra de rejoindre la classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) du collège Georges Brassens en 6^e.



DIAGNOSTIC



➤ PRÉSENTATION DE LA VILLE

La Ville de Taverny compte 26 094 habitants (source INSEE 2012). Près de 45 % du territoire communal est dédié aux parcs et jardins, aux espaces naturels sensibles, aux terrains agricoles et à la forêt domaniale de Montmorency non constructible. Après avoir connu un essor démographique important avec une population multipliée par trois depuis 1962. La commune est entrée dans la communauté d'agglomération Le Parisis (CALP) en 2013. La CALP regroupe les villes de : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny.

Comme le reste du département, elle s'est fortement urbanisée pendant la deuxième moitié du 20^e siècle. L'ensemble de la ville se caractérise par une forte hétérogénéité sociale.

Un passé riche donne à la commune un héritage patrimonial historique important. Des vestiges témoignent d'une occupation allant de la période gallo-romaine à nos jours en passant par le Moyen-âge, la Révolution Française et les deux guerres mondiales. Elle dispose également d'un patrimoine naturel remarquable grâce aux bois, forêt domaniale, et parcs qui s'étendent sur le territoire. L'accès à la culture est riche grâce à la médiathèque au Centre Culturel, au conservatoire de musique et aux nombreuses associations. Enfin, les nombreux équipements sportifs municipaux (piscine, tennis, stades, gymnases, pistes d'athlétisme) permettent la pratique de nombreuses disciplines qu'elles se pratiquent en salle en extérieur. Étendue sur plus de 10 km², la commune est divisée en 8 quartiers.

1 Les Coteaux

Le quartier des Coteaux se situe au Nord de la Ville. Il est intégré au domaine de la Forêt de Montmorency. La densité du quartier est faible car il est constitué aux 2/3 de forêt. L'habitat est composé d'une zone résidentielle (pavillons et résidences collectives).

2 Centre Ville / Gare

Le quartier du Centre Ville est constitué d'habitat individuel de type maison de ville ainsi que de quelques logements collectifs récents et plus anciens. L'Hôtel de Ville, la Poste annexe et de nombreux commerces de proximité s'y trouvent. Le milieu sociologique est mixte. L'école Sainte Marie, établissement privé conventionné se situe également dans le quartier. Une étude urbanistique est en cours sur ce quartier.

3 Les Lignières

Le quartier des Lignières est un quartier bâti dans les années 70 puis dans les années 90. Construit sur d'anciens champs il regroupe des services municipaux des logements sociaux, des zones pavillonnaires et des copropriétés, ainsi qu'une aire d'accueil des gens du voyage.

4 Mermoz / Les Écouardes

Ce quartier abrite la zone d'activités des Châtaigniers. La majorité des logements se situe dans la zone Mermoz. On y trouve un lycée, deux gymnases, un petit centre commercial des jardins familiaux et la future résidence de jeunes actifs.

➤ PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PROJET

Sur le territoire de la commune, on compte dix-huit écoles publiques (dix maternelles et huit élémentaires) pour le temps scolaire et autant d'accueils de loisirs pour le temps périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire), auxquels il faut ajouter une école groupe scolaire privée (maternelle et élémentaire).

Le périmètre est élargi sur les temps extra scolaire aux accueils de loisirs de la ville (5 maternels, 1 mixte(s) et 4 élémentaires), ainsi qu'aux deux centres sociaux et aux services culturels, sportifs et associatifs.

Le public visé est celui des enfants âgés de trois à onze ans.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE CONCERNÉS

Dix-huit écoles publiques dont dix écoles maternelles, huit écoles élémentaires et un établissement d'enseignement privé regroupant maternelle et élémentaire.

Écoles maternelles

- Anne Frank - 72, rue des Lilas - 71 enfants
- Belles Feuilles 7, rue des Primevères 70 enfants
- Pagnol - 19, rue des Lilas - 76 enfants
- Robert Doisneau - 147, rue d'Herblay - 117 enfants
- Curie - 81, rue Gabriel Péri - 173 enfants
- Charles Perrault - 112, rue du Maréchal Foch - 130 enfants
- Croix Rouge - rue Jesse Owens - 107 enfants
- Goscinny - rue Guillaume Dupuytren - 111 enfants
- Mermoz - 16 rue Jean Mermoz - 105 enfants
- Jules Verne - rue de Pierrelaye - 150 enfants

Écoles élémentaires

- Pagnol - rue des Écoles - 369 enfants
- Foch - 144, rue du Maréchal Foch - 242 enfants
- Pasteur - 78, rue Gabriel Péri - 244 enfants
- Verdun - 7, rue Philippe Leraudat - 176 enfants
- La Plaine - 151, rue d'Herblay - 136 enfants
- Goscinny - 50, rue de la Treille - 386 enfants
- Mermoz 1* - 18 rue Jean Mermoz - 137 enfants
- Mermoz 2* - 16 rue Jean Mermoz - 134 enfants

*Les écoles Mermoz 1 et 2 fusionnent à la rentrée de septembre 2015.

École privée

- S^{te} Marie Maternelle - Place de Vaucelles - 81 enfants
- S^{te} Marie Élémentaire - Place de Vaucelles - 144 enfants

NOMBRE D'ENFANTS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS

1191 en écoles maternelles et 1968 en écoles élémentaires soit 3159 enfants (chiffres année scolaire 2014/2015).

➤ ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements culturels, sportifs et naturels de grande qualité.
- Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et de leur donner les mêmes chances.
- Un nouveau programme d'habitat collectif est en cours de réalisation près de des écoles Curie et Pasteur. Il engendrera de potentielles modifications du nombre d'élèves sur ce secteur. D'autres programmes suivront peut-être dans la collectivité.

Les établissements scolaires :

Le territoire de la commune est vaste et coupé par une voie de chemin de fer et une autoroute (A115) rendant la communication entre les différents quartiers difficile.

La ville de Taverny dispose de 10 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires (7 écoles à partir de septembre 2015) réparties sur tout le territoire communal. Le choix fait dans les années 70 de construire des écoles maternelles au cœur des quartiers rend aujourd'hui ce parc difficile à gérer et les déplacements pour les familles, entre deux écoles, compliqués.

Certaines écoles maternelles voient leurs élèves répartis sur trois écoles élémentaires différentes. Le travail de préparation à l'entrée en CP pour les enseignants de grande section est donc, de ce fait, trois fois plus compliqué (ex : école Croix Rouge).

Pour y remédier il faudrait envisager à l'avenir de faire des groupes scolaires où écoles maternelles et élémentaires seront implantées sur un même site.



Les écoles nécessitent de gros travaux de remise en état qui ne pourront se faire que sur plusieurs années. Les écoles ont besoin d'être modernisées (structurellement, informatiquement - mise aux normes).

Les accueils de loisirs

La ville dispose d'accueil de loisirs :

- La Clé des Champs pour les maternelles (structure indépendante). Cette structure se trouve à proximité de la piscine, de la médiathèque et d'un gymnase.

Deux accueils de loisirs ont fermé, les Beauchamps et les Aulnays. Ces structures étaient trop vétustes et ne permettaient pas de réhabilitation.

- Des accueils de loisirs au sein des écoles : Curie, Perrault, Goscinny, Mermoz, Croix rouge, Jules Verne, Belles Feuilles, Anne Frank et Pagnol pour les maternelles ; Pasteur, Foch, Goscinny, Mermoz, Verdun / La Plaine et Pagnol pour les élémentaires.

Le mercredi, les enfants sont regroupés dans certains centres ce qui oblige à les transporter en car.

À deux exceptions près (école élémentaire La Plaine et maternelle Doisneau), chaque établissement dispose d'une restauration scolaire dans son enceinte.

Les deux tiers des élèves sont demi-pensionnaires. Ce chiffre est en constante augmentation ce qui a obligé certaines écoles à faire jusqu'à 3 services sur le temps de la pause méridienne.

	MATIN	MIDI	SOIR	MERCREDI
MATERNELLES				
Curie	38	130	60	36
Perrault	30	100	35	33
Goscinny	8	100	35	/
Mermoz	28	70	30	30
Croix Rouge	15	70	24	/
Doisneau /Clé des Champs	15	70	30	40
Jules Verne	24	100	50	50
Belles Feuilles	7	43	20	/
Anne Frank	6	48	14	/
Pagnol	5	36	10	30
	176	769	309	219
ELÉMENTAIRES				
Pasteur	24	185	30	/
Foch	30	180	38	81
Goscinny	30	270	60	38
Mermoz	26	180	30	42
Verdun/ la Plaine	25	220	60	60
Pagnol	28	238	59	50
	163	1273	277	271
TOTAL	339	2042	586	490

➤ ACTIVITÉS MENÉES SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS

■ ACTIVITÉS PROPOSÉES SUR LES TEMPS SCOLAIRES

Articulations des services municipaux et de l'Éducation Nationale.

La ville organise, avec la participation d'intervenants municipaux professionnels (éducateurs sportifs, dumiste, agents de la médiathèque) des activités sur les temps scolaires :

Les activités sportives

- Natation scolaire: pour les classes de GS (4 séances), CP, CE1, CM1 (9 séances), CM2 (4 séances). Les séances des CM2, permettent une sensibilisation à certains sports, notamment au Water Polo, dont le club de haut niveau rayonne à l'échelle nationale. Une classe de 6ème « water polo » est proposée au collège du Carré Sainte Honorine.

- Ecole Municipale des sports : Les éducateurs interviennent auprès des enseignants des neuf écoles élémentaires de la ville dans leurs projets éducatifs d'EPS, ce qui représente 74 classes du CP au CM2, soit 1174 heures d'intervention (15 à 18 séances par classe/an).

En concertation avec le conseiller pédagogique et les enseignants, les éducateurs agréés par l'éducation nationale, proposent et réalisent des interventions ayant pour objectifs de véhiculer les valeurs du sport, d'accompagner les enfants dans leur développement.

Par ailleurs, l'équipe de l'EMS accompagne les équipes enseignantes et/ou l'USEP (Union Sportive de l'enseignement du premier degré) dans la mise en œuvre de projets favorisant les échanges inter-écoles.

Les activités culturelles

- Conservatoire de musique: 10 heures/semaine d'intervention en élémentaire

- Une CHAM (classe à horaires aménagés musique) est proposée au collège Georges Brassens

- Professeurs du conservatoire accompagnent le projet «Orchestre au Carré», du collège du Carré Sainte Honorine.

- Ouverture d'une classe orchestre CM1 à l'école Goscinny à la rentrée 2015

- Spectacles au centre culturel : 7 spectacles en 2014/2015

- Médiathèque : 119 séances d'accueil de classes en 2014/2015

- Des classes de découvertes organisées par les enseignants, les services de la ville et la Caisse des Ecoles pour les CM2

De plus les écoles maternelles bénéficient d'autant d'ATSEM que de classes.

Un car municipal est mis à disposition pour des sorties: une demi-journée pour chaque classe.

■ ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, MATIN, MIDI, SOIR

Les activités encadrées sur le temps méridien (à partir de septembre 2015) et le temps d'accueil avant et après la classe dans chaque école sont déclarés en accueil de loisirs auprès de la DDCS,

Pour les écoles maternelles

- Psychomotricité
- Activités d'éveil, musical, artistique, moteur, des sens...
- Jeux de société
- Activités manuelles
- Projets par école montés sur le temps de la pause méridienne par les équipes...

Pour les écoles élémentaires

- Jeux de société
- Danse
- Jeux de plein air
- Activités manuelles : bricolage, jardinage...
- Musique
- Activités scientifiques, techniques
- Activités manuelles,
- Activité d'expression corporelle (danse, théâtre)
- Activité de prévention : sécurité routière, hygiène buccodentaire
- Activités solidaires
- Activité de recyclage
- Projets par école montés sur le temps de la pause méridienne par les équipes...

Pour l'ensemble de ces structures, des temps calmes sont également organisés.



■ ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES LE SOIR ET LE MERCREDI ET LES VACANCES

De nombreuses activités sont organisées sur le territoire de la ville ; ces dernières se font dans des structures municipales ou par le biais d'associations.

Afin de permettre à tous les enfants d'accéder à la culture et au sport, quelles que soient les ressources familiales, les activités proposées par la ville, durant les temps périscolaire et extrascolaire, sont facturées selon une tarification directement proportionnelle aux revenus du foyer. De même la ville apporte une aide financière à l'inscription des enfants âgés de 4 à 20 ans dans une vingtaine d'associations culturelles et sportives par le biais du dispositif accès jeunes pour les 4 – 20 ans (aide financière à l'inscription dans une vingtaine d'associations culturelles et sportives).

La ville organise

• Les Accueils de loisirs sans hébergement

Tous les accueils sont déclarés auprès des services de la Cohésion Sociale et répondent à leurs critères.

Les taux d'encadrement répondent à la circulaire DJEPVA/A3/2014/295.

- cinq accueils de loisirs maternels accueillent, les mercredis, en moyenne deux cents enfants de 3 à 6 ans,
- deux accueils de loisirs maternels accueillent une centaine d'enfants de 3 à 6 ans, pendant les vacances scolaires,
- quatre accueils de loisirs élémentaires accueillent, les mercredis, en moyenne cent cinquante enfants de 6 à 12 ans,
- deux accueils de loisirs élémentaires accueillent, pendant les vacances, en moyenne une centaine d'enfants de 6 à 12 ans,
- un accueil de loisirs mixte accueille les mercredis et les vacances une soixantaine d'enfants de 3 à 12 ans.
- deux accueils de loisirs, dans le cadre des centres sociaux accueillent les enfants, les mercredis et pendant les vacances scolaires
- deux accueils de jeunes dans le cadre des centres sociaux accueillent des jeunes de 12 à 17 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Des activités adaptées à l'âge des enfants et à leur rythme s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à :

- Favoriser l'émergence de la citoyenneté.
- Tendre à l'autonomie des enfants.
- Favoriser la créativité et l'imagination.
- Favoriser la socialisation tout en stimulant sa curiosité et son esprit d'initiative.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe.
- Développer les échanges intergénérationnels.

Tout en :

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel.
- Offrant des choix d'activités différentes.
- Permettant à l'enfant de choisir son activité.
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

• L'Ecole Municipale des Sports

L'EMS enrichie de ses 30 ans d'existence n'a cessé de diversifier ses interventions, lesquelles se déclinent en plusieurs axes. L'école municipale des sports contribue également à lutter contre l'échec scolaire et la réduction des inégalités sociales et culturelles. Elle est aussi un moyen d'intégration.

Le temps péri et extra scolaire « L'Ecole de la vie »

1. Temps périscolaire

L'école municipale des sports accueille les enfants âgés de 4 à 18 ans, à raison d'environ 250 enfants dont 200 enfants de la tranche 4/11 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi dans les équipements sportifs de la Ville.

Les éducateurs proposent la découverte et l'initiation à différentes pratiques sportives dans un but non compétitif. L'EMS contribue à l'orientation sportive de certains enfants vers des clubs de la ville.

2. Temps extrascolaire

Pendant la période des vacances scolaire l'Ecole Municipale des Sports devient une structure d'accueil. Elle organise des stages multisports destinés à deux tranches d'âge distinctes : les 6/11 ans et 12/18 ans.

L'ouverture pendant les vacances scolaires a pour objectif de permettre aux enfants et adolescents qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'activités sportives et de loisirs.

En moyenne, l'EMS accueille 400 enfants sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires.

• **L'atelier municipal d'arts plastiques**

L'atelier municipal d'arts plastiques accueille entre 70 et 80 enfants de 4 à 11 ans tous les ans dans ces ateliers pour :

- Se faire plaisir en pratiquant régulièrement, dessin, peinture, volume, gravure, céramique, création numérique, film d'animation...
- Apprendre aussi à se poser des questions sur les arts visuels en général.
- Faire preuve d'imagination, de création, choisir entre les différentes techniques proposées, approfondir celles où l'on réussit le mieux, où l'on se sent le plus à l'aise.
- Enrichir sa culture en utilisant le vocabulaire propre aux arts visuels et en acquérant des notions d'histoire de l'art.
- Enfin, découvrir ensemble les ressources artistiques et culturelles du monde qui nous entoure, en organisant des visites d'expositions, en assistant à des conférences, en participant aux expositions des œuvres d'élèves.

• **Le conservatoire de musique**

Richard Wagner disait : « *La musique commence là où s'arrête le pouvoir des mots* »

Le conservatoire de musique a cette vocation universelle de promouvoir l'accès de tous à la culture mais aussi, à partager un langage commun.

C'est pourquoi il propose un cursus d'études ou des ateliers de pratique musicale pour tous les âges et tous les niveaux. Il intervient également au sein des crèches, des écoles, des collèges, des centres de loisirs et des centres sociaux et de nombreux autres partenaires.

Le conservatoire de musique à rayonnement communal de Taverny, classé par l'Etat, a pour objectif de permettre à tous d'accéder à la pratique de la musique. Il accueille en 2014-2015, 501 enfants.

Qu'on soit en cursus d'études ou en atelier de pratique musicale, le souci de qualité de la formation est constant, et la pratique collective particulièrement encouragée.

Mais le conservatoire est aussi beaucoup plus que cela : à travers ses actions auprès des crèches et des écoles, à travers la diversité des styles abordés, à travers ses partenariats, ses rencontres avec des créateurs et ses nombreuses manifestations publiques inscrites dans la programmation de la ville, il constitue un lieu d'échange et de vie musicale pour tous les tabernaciens.

L'équipe pédagogique

Les enseignants sont des artistes et des pédagogues de haut niveau.

L'équipe pédagogique est structurée en départements qui regroupent plusieurs disciplines.

Musique au collège

Collège Georges Brassens

En partenariat avec le collège Georges Brassens, les élèves inscrits au conservatoire ont la possibilité de bénéficier d'un dispositif CHAM (classes à horaires aménagés musique - de la 6ème à la 3ème) pour favoriser leur pratique musicale. Inscription sur dossier et entretien.

Collège Sainte-Honorine

Les professeurs du conservatoire accompagnent le projet «Orchestre au Carré» par des répétitions hebdomadaires et une aide à la préparation au concert annuel.

• **Les associations :**

Plus de 130 associations interviennent sur la ville dans les domaines suivants : Associations sportives, Associations culturelles, Associations de solidarité, Associations scolaires, Associations jeunesse, Associations seniors, Associations sur l'environnement, Associations de quartier, Associations de jumelage, Associations d'anciens combattants.



➤ L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS

Les contraintes professionnelles des parents ont pour conséquence une nécessité d'accueillir les enfants tôt le matin et tard le soir.

L'offre éducative proposée tout au long de la journée est plurielle et complémentaire. Il est nécessaire d'adapter cette offre au rythme de l'enfant tout au long de la journée.

C'est pourquoi l'accueil du matin et du soir sont adaptés à son rythme et les propositions différentes. C'est également dans cet esprit que la pause méridienne a été allongée de manière à permettre des conditions meilleures pour le temps du repas,

des activités encadrées calmes sur la pause méridienne (ateliers – lecture – jeux de société – jeux collectifs dans la cour...) de manière à ce que la concentration de l'après-midi soit meilleure. Cela nécessite le recrutement de plusieurs animateurs afin de garantir un encadrement d'un adulte pour 14 enfants en maternelle et pour 18 enfants en élémentaire.

Les petits de maternelle sont couchés dès 13h. Afin de favoriser ce coucher, ce sont les ATSEM et les animateurs qui les accompagnent au dortoir: ils sont moins perdus car ils les connaissent bien.

En 2014/2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 à 8h30 Accueil				
8h30 à 11h30 Classe	8h30 à 10h30 Classe		8h30 à 11h30 Classe	
11h30 à 13h45 Pause méridienne	10h30 à 11h30 Accueil maternelles	A L S H	11h30 à 13h45 Pause méridienne	
13h45 à 16h15 Classe	Autres projets à l'étude		13h45 à 16h15 Classe	
16h15 à 16h30 Accueil du soir gratuit sous réserve d'inscription obligatoire			16h15 à 16h30 Accueil du soir gratuit sous réserve d'inscription obligatoire	
16h30 à 19h Accueil du soir et/ou étude à partir du CE1			16h30 à 19h Accueil du soir et/ou étude à partir du CE1	

Les trois heures dégagées par la réforme se découpent comme suit :

- 4x15 min de 13h30 à 13h45 (1h par semaine) sans facturation supplémentaire.
- 4x15 min de 16h15 à 16h30 (1h par semaine) gratuite.
- 1 h le mercredi de 10h30 à 11h30.

En 2015/2016

L'emploi du temps scolaire pour l'année 2015/2016 a été soumis au vote des conseils d'école en mars 2015.

Le choix apporte les avantages suivants :

Une régularité des matinées d'enseignement : 5 fois 3 heures.
 Une réponse à une demande forte des parents et d'une partie des enseignants (Régularité des 3 heures d'enseignement par matinée).

Un temps d'accueil plus simple le mercredi pour l'organisation des activités pédagogiques.

Une amélioration qualitative de l'accueil méridien des enfants.
 Raccourcissement de la journée de classe (moins 15 minutes).

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		7h15 à 8h30 Accueil		
		8h30 à 11h30 Temps scolaire		
11h30 à 13h45 Pause méridienne		A L S H	11h30 à 13h45 Pause méridienne	
13h45 à 16h Temps scolaire			13h45 à 16h Temps scolaire	
16h à 16h15 Accueil gratuit			16h à 16h15 Accueil gratuit	
16h15 à 19h Accueil du soir et/ou étude au choix des familles		À partir de 16h30 départ échelonné	16h15 à 19h Accueil du soir et/ou étude au choix des familles	
5h15 d'enseignements par jour		3h d'enseignements	5h15 d'enseignements par jour	

Les trois heures dégagées par la réforme se découpent comme suit :

- 4x15 min de 13h30 à 13h45 (1h par semaine) sans facturation supplémentaire.
- 4x15 min de 16h00 à 16h15 (1h par semaine) gratuite.
- 4x15 min de 16h15 à 16h30 (1h par semaine) payante.

CONTENU DU PEDT



➤ LES AXES PRÉVUS DANS LE PEDT

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

« *Une civilisation sans culture fait des sociétés sans pédagogie* » Louis Pauwels, *le droit de parler*, 1981. Tous les axes doivent permettre d'atteindre un objectif unique : Favoriser la réussite éducative.

■ ASSURER LE BIEN ÊTRE DE L'ENFANT

L'enfant ne se construit pas seul. La vie de famille, l'école, les accueils de loisirs, les associations, les clubs sportifs ou artistiques, les séjours de vacances sont autant de lieux où il se construit. Les adultes qui l'accompagnent et l'aident à grandir et à se développer intellectuellement et socialement, les camarades qu'il côtoie sont les relais qui feront de lui un adulte épanoui et accompli. Seul un travail en concertation entre tous les acteurs éducatifs permettra de donner une cohérence dans son éducation.

Françoise Dolto disait : « *L'enfant est une personne* ». Il cherche à s'accomplir en tant que telle. On peut considérer que ces besoins sont hiérarchisés en cohérence avec la pyramide de Maslow : besoins physiologiques, de sécurité (morale, affective et physique), d'appartenance, de reconnaissance et d'accomplissement personnel. Chaque élément, dépend des autres pour maintenir l'équilibre de la pyramide. L'ensemble constituant le bien être ou l'accomplissement, c'est l'intégralité de ses éléments qui sont pris en compte pour atteindre l'objectif.

Il est important que l'offre éducative proposée dans les temps périscolaires et extrascolaires soit définie en articulation et en concertation avec les projets d'école. Cela n'est possible que si tous les acteurs de l'éducation de l'enfant qui interviennent sur les différents temps travaillent ensemble et coopèrent à des projets communs. Ainsi, l'offre pédagogique sera plurielle, complémentaire, enrichie et cohérente. Elle permettra d'éveiller, d'éduquer l'enfant avec plusieurs approches autour d'un même thème.

Cependant, afin de donner à chaque enfant la possibilité de progresser à son rythme, des activités pédagogiques encadrées (APE) sont proposées à des petits groupes, certains enfants bénéficient d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) aussi bien sur le temps scolaire que sur la pause méridienne.

• En améliorant le temps de la pause méridienne.

Ce temps a pour premier objectif de proposer un temps de repas répondant aux besoins physiologiques d'alimentation

des enfants. Le nombre de demi-pensionnaire est en perpétuelle augmentation. Les établissements subissent pour la plupart ces évaluations d'effectifs dans des bâtiments trop petits. En effet lors de la construction de ces bâtiments les besoins en « cantine » étaient inférieurs. La ville souhaite donc permettre, malgré ses contraintes, proposer à chaque enfant déjeunant à l'école un service optimum. Pour proposer à chaque enfant de manger à son rythme, sans être obligé de le presser, la pause méridienne a été allongée d'un quart d'heure. Le taux d'encadrement a été revu pour atteindre au plus vite les quotas fixés par la DDCS. Les équipes de direction des centres de loisirs poursuivront le travail en incluant ce temps dans leurs projets pédagogiques.

• En développant une offre de loisirs variés proposant une ouverture sur le monde et ses diversités culturelles.

Les enfants présents sur les temps périscolaires n'ont pas forcément la possibilité de participer à des activités extrascolaires associatives. C'est pourquoi l'équipe d'animation sera constituée de profils divers. Les activités ludiques, extérieures, scientifiques, culturelles, sportives, manuelles, d'expression, jardinage... sont autant de pratiques attractives et intéressantes pour les enfants.

Pendant les temps péri et extrascolaire, les animateurs développeront différents aspects du jeu. Un volet particulier du jeu utilisera l'apprentissage et l'éveil linguistique.

Ainsi, ces activités seront développées, renforcées et proposées de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soit concerné.

• En proposant à l'enfant d'être acteur.

En donnant aux enfants la possibilité de participer à l'élaboration des plannings et des projets. Il est important pour la ville de Taverny que dans la mesure des possibilités d'encadrement, et des contraintes particulières les enfants soient libres de choisir ce qu'ils ont envie de faire ou de pas faire pendant les temps non obligatoire à minima. La possibilité doit être laissée aux enfants de « ne rien faire ».

■ DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS LIÉES À LA CITOYENNETÉ À L'ÉCOCITOYENNETÉ ET À LA PRÉVENTION

• **En sensibilisant les enfants aux notions de citoyenneté et d'écocitoyenneté** (écologie, économie, lien social).

Il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté et à ses notions associées comme la solidarité, la prévention, le devoir de mémoire...

S'agissant de la citoyenneté environnementale, l'une des pistes retenue sera une mise en application au sein des structures de loisirs et des écoles de la ville de gestes citoyens afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques: tri sélectif du plateau-repas, potager avec création de compost et récupération de l'eau de pluie. Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles.

Un volet centré sur la solidarité poursuivra la démarche d'accueils de tous les enfants avec une attention particulière à l'accueil de l'enfant porteur de handicap, de sa famille et à son intégration avec les autres enfants dans les milieux scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

La participation des enfants via des projets scolaires sur le devoir de mémoire leur permet et leur permettra de participer aux événements commémoratifs de la collectivité et du territoire.

• **En s'inscrivant dans la démarche Plan national nutrition santé (PNNS).**

Le constat a été fait depuis plusieurs années du nombre croissant d'enfants en surpoids du fait de mauvaises habitudes alimentaires et de l'augmentation de la sédentarité.

La Ville s'engagera dans cette lutte pour, à l'échelle du territoire, modifier les habitudes des enfants et de leurs familles dans le cadre des recommandations de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (manger/bouger).

• **En mettant en place des actions de prévention dans les structures municipales.**

Le contexte général dans lequel évoluent les enfants est en perpétuel renouvellement. Des risques liés à ces évolutions apparaissent régulièrement. La ville et ses partenaires, conscients des orientations à prendre, choisissent de mettre en place des actions de préventions, que ce soit en matière

de jeux dangereux, de réseaux sociaux, ou de sécurité routière... Ces projets seront montés en partenariat avec les institutions compétentes.

• **En poursuivant les démarches de formations des animateurs** et de sensibilisation des enfants à l'accueil de l'enfant porteur de handicap. En fonction des besoins de l'enfant, des AVS ou des animateurs les accompagnent dans leur vie en collectivité. Des PAI sont signés avec les parents et le médecin scolaire.

■ FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE, À L'EXPRESSION ARTISTIQUE ET AUX SPORTS

• **En développant le partenariat enseignants / animateurs / service Culturel / service des Sports** permettant ainsi d'atteindre une réelle continuité éducative. Des manifestations comme : le festival du court-métrage et de la BD au cinéma, les spectacles au Centre Culturel ou à la Médiathèque, la fête de Noël, les kermesses, les fêtes de fin d'année... permettent de créer des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire et le temps libre passé en famille. Ces manifestations qui contribuent à l'éveil culturel de l'enfant seront reconduites chaque année dans le cadre du PEDT.

Des liens avec les différents acteurs de l'enfance permettraient un travail de concertation sur la programmation jeune public proposée aux classes de maternelles et élémentaires permettrait aux enseignants d'apporter aux enfants un parcours mieux intégré à leurs apprentissages en classe.

• **En maintenant les activités proposées sur le temps scolaire par les services municipaux**, et au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires (avant l'enseignement, à la pause méridienne et après l'enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture et aux sports pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde à travers différentes approches.

• **En favorisant les partenariats entre les accueils collectifs de mineurs et les associations.**

En 2014/2015 des ateliers d'anglais et d'espagnol ont eu lieu



le mercredi matin à la fin de la classe. Ils ont été proposés et menés dans deux écoles et gérés par l'association générale des familles. C'est la première étape vers une ouverture des accueils de loisirs au monde associatif. Une réflexion sur l'organisation, pratique et technique de ses partenariats se poursuivra tout au long des trois années de ce PEDT.

• En formant les équipes d'animation à différentes techniques.

Au préalable, chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du Projet éducatif et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

➤ MISE EN ŒUVRE

Période de la journée et/ou de la semaine concernée par le PEDT

Le temps scolaire (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h45 à 16h)
les accueils périscolaires (7h15-8h30, 11h30-13h45, 16h-19h),
les mercredis de 11h30 à 19h,
les vacances scolaires de 7h15 à 18h30.

Durée du projet

Trois ans maximum, renouvelable en fonction des évaluations réalisées par les acteurs.

Les temps de transition

Afin d'articuler au mieux la journée, la Ville de Taverny souhaite axer son travail sur les différents temps de cette journée: Les temps périscolaire, les temps d'enseignement, et les temps de transition: de 7h15 à 8h20, de 8h20 à 8h30, de 8h30 à 11h20, de 11h20 à 11h30, de 11h30 à 13h35, de 13h35 à 13h45, de 13h45 à 16h00, de 16h00 à 16h15, de 16h15 à 17h30, de 17h30 à 19h.

Les alternances entre ces temps, durant lesquels l'enfant est avec des adultes différents, ayant des fonctionnements et des règles différentes sont anxiogènes. Chaque temps doit découler et préparer le précédent et le suivant. La cohérence d'organisation de l'équipe éducative est primordiale à ces moments précis.

• **Accueil du matin** : début de la classe à 8h30, les enseignants arrivent 10 minutes avant pour l'ouverture des grilles (élémentaires) et l'accueil dans les classes (maternelles). Les animateurs accompagnent les enfants de l'accueil entre 8h20 et 8h25.

• **Pause méridienne en maternelle** : ouverture des portes à 11h20, les animateurs prennent en charge les enfants demi-pensionnaires à 11h15. Les enseignants reprennent les enfants à 13h35. Les animateurs restent sur site jusqu'à 13h45.

• **Pause méridienne en élémentaire** : ouverture des portes à 11h30, les enseignants gèrent le départ des externes. Les animateurs débutent leur service à 11h15 et prennent en charge les enfants demi-pensionnaires à 11h30. Les enseignants reviennent à 13h35 pour ouvrir les grilles. Il est proposé que les animateurs raccompagnent tout ou partie des enfants dans les classes. Ils y seront donc jusqu'à 13h45. Il sera demandé aux animateurs pendant ces 10 minutes de permettre aux enfants de revenir au calme, facilitant ainsi l'apprentissage (chants, temps calme, échanges sur les activités du midi, relaxation...).

• **Accueil du soir** : il est proposé d'organiser toutes les sorties de classe à 16h, en maternelles ou en élémentaires. Les parents ayant des enfants dans des écoles distantes peuvent aller les chercher pendant les 15 premières minutes d'accueil qui sont gratuites.

• **Accueil du mercredi** : il débute dès la fin de la classe à 11h30. Les enfants inscrits à l'accueil sont pris en charge par les animateurs. Les enseignants organisent la sortie des enfants non inscrits à l'accueil.

Afin de faciliter le travail, des enseignants, des animateurs et du service intendance, une réflexion pour les modalités d'inscription aux accueils périscolaires sera envisagée pour la rentrée 2016/2017.

Comme il est stipulé dans le règlement intérieur des accueils de loisirs péri et extra scolaires, seule une personne majeure et habilitée peut venir chercher les enfants à l'accueil. Les enfants à partir du CE1 sont autorisés à rentrer seul si une autorisation a été signée par les parents. La mention doit être clairement spécifiée sur le dossier administratif des enfants.

➤ LA COMMUNICATION

Dans chaque structure, les adultes qui accueillent et éduquent les enfants ont conscience de l'importance de la communication avec les familles. Des rencontres à thème, des réunions d'information, des débats, des expositions, des spectacles, des kermesses sont autant de moyens de créer du lien avec les familles. Ils favorisent la communication entre tous les éducateurs.

La présence de parents dans les conseils d'écoles, dans le comité de pilotage, puis dans le comité de suivi de la réforme, sont autant de moyens d'améliorer cette communication et de permettre aux familles d'être partie prenante dans ce PEDT. Il est important de leur favoriser l'initiative de projets ou de propositions

La multiplicité des acteurs de la journée de l'enfant engendre des obstacles dans la continuité des échanges. La communication entre les adultes sera formalisée comme suit :

- Mise en place de doubles panneaux d'affichage extérieur dans chaque école, un pour les informations scolaires et un pour les informations municipales.
- Mise en place d'un panneau d'affichage extérieur devant chaque accueil lorsque l'entrée de l'école est différenciée de l'entrée de l'accueil.
- Mise en place de référent périscolaire dans chaque école qui parcourt l'intégralité de la journée de l'enfant et qui peut échanger aussi bien avec les parents, qu'avec les enseignants, les atsem, les animateurs et le personnel d'intendance.
- Création d'un mailing famille pour transférer les informations générales par voie dématérialisée.
- Site internet de la ville.

Ces pistes de fonctionnement ont été élaborées en comité de suivi avec les parents d'élèves, les enseignants et les représentants administratifs et politiques de la ville.

➤ LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Composition de la structure de pilotage :

Madame le Maire,
Mesdames et messieurs les adjoints au maire en charge des secteurs concernés (éducation, périscolaire, sports, culture, sports, vie associative),
Madame la conseillère municipale déléguée à la Famille,
Monsieur le Directeur de la Cohésion sociale du Val-d'Oise,
Monsieur le Directeur de la Caisse d'allocation familiale (CAF) du Val-d'Oise,
Mesdames et messieurs les représentants de la Direction générale,
Mesdames, messieurs, les responsables de service (Périscolaire, Scolaire, Intendance, Sports et Vie associative, Culturel),
Madame la représentante des ATSEM,
Monsieur l'Inspecteur de circonscription,
Monsieur le délégué départemental de l'Éducation Nationale,
Mesdames et messieurs les représentants de parents d'élèves maternelles,
Mesdames et messieurs les représentants de parents d'élèves élémentaires,
Mesdames et messieurs les enseignants maternelles,
Mesdames et messieurs les enseignants élémentaires,
Mesdames et messieurs les représentants d'association,

L'organisation du pilotage

A partir de 2014 des commissions de concertation se sont réunies concernant la réforme des rythmes scolaires.

Les membres du comité ont été élus par leurs pairs en début d'année scolaire 2014/2015 pour mettre en place et évaluer la réforme, les horaires, les contenus, la communication et l'organisation.

Ce projet est né des commissions de l'année en cours et des attentes et besoins relevés sur le territoire.

Afin de permettre des échanges constructifs des groupes de travail constitués des représentants se sont réunis.

Les conseils d'écoles ont été sollicités sur les modifications d'horaires à adopter pour l'année 2015/2016.

Des rencontres semestrielles avec les partenaires institutionnels ont été organisées.

A partir de 2015/2016, à la suite de la signature de ce PEDT, le comité de suivi se réunira trois fois par an : novembre (avec



la nouvelle équipe élue en octobre à la suite des élections de parents d'élèves), février et mai. Les sujets suivants seront étudiés dans des groupes de travail constitués de représentants du comité de suivi et des professionnels des thématiques.

Groupe de travail transversal: La citoyenneté (handicap, développement durable, civisme...); Les transitions des temps de l'enfant ; Les projets et partenariats (école périscolaire et vie associatives).

Groupe de travail Scolaire: Les activités culturelles et sportives, classes transplantées; Les travaux et intendance; Le matériel pédagogique et informatique, la carte scolaire.

Groupe de travail Périscolaire et parascolaire: L'accueil du matin et du soir et activités associées; La pause méridienne; Les vacances scolaires.

L'évaluation du projet

SUIVI : Des questionnaires d'évaluation seront envoyés une fois par an aux familles.

Des sondages seront réalisés sur des panels d'enfants dans les accueils de loisirs sur les différents temps.

Des repas et des petits déjeuners sont organisés dans chaque accueil et chaque salle de restauration. Ces repas et petits déjeuners sont ouverts à tous les parents d'élèves, atsem, enseignants et animateurs de l'école. Ils y retrouvent des élus de la municipalité. Ceci permet d'échanger sur des problématiques rencontrées par les acteurs de l'Education.

Des animations festives et conviviales seront organisées par tous les accueils et écoles, afin d'échanger informellement avec tous les parents.





➤ LISTE DES ANNEXES

- Projets pédagogiques des accueils collectifs
- Projets d'écoles
- Projet de L'Ecole municipale des sports (EMS)
- Projet du Conservatoire de musique
- Projet « Classe orchestre »
- Projet de l'Atelier municipal d'arts plastiques (AMAP)
- Projet du service Culturel (médiathèque et spectacles)
- Projets des associations
- Charte d'occupation des locaux
- Règlement intérieur des accueils périscolaires
- Guide de la rentrée
- Guide des enseignants-directeur
- Guide des sports
- Guide culturel
- Guide des associations



PROJETS PÉDAGOGIQUES DES ACCUEILS COLLECTIFS



PROJETS D'ÉCOLES



PROJETS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)



PROJETS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE



PROJETS « CLASSE ORCHESTRE »



PROJETS DE L'ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES (AMAP)



PROJETS DU SERVICE CULTUREL (MÉDIATHÈQUE & SPECTACLES)



PROJETS DES ASSOCIATIONS



CHARTRE D'OCCUPATION DES LOCAUX



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



GUIDE DE LA RENTRÉE



GUIDE DES ENSEIGNANTS-DIRECTEURS



GUIDE DES SPORTS



GUIDE DES SPORTS



GUIDE CULTUREL



GUIDE DES ASSOCIATIONS

